



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

**SYNDICAT MIXTE POUR LA CREATION, L'AMENAGEMENT ET L'EXPLOITATION  
DE L'AERODROME DE MONTLUÇON-GUERET**

*Secrétariat Gestion Comptable*

**VIREMENTS DE CREDITS N 1 - EXERCICE 2024 - BUDGET PRINCIPAL  
DU SYNDICAT MIXTE POUR LA CREATION, L'AMENAGEMENT ET  
L'EXPLOITATION DE L'AERODROME DE MONTLUÇON-GUERET**

**LE PRESIDENT DU SYNDICAT MIXTE**

VU la loi du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions ;

VU la loi 2021-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République,

VU les articles L 5721-1 à 5721-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs aux Syndicats Mixtes ;

VU la délibération du Comité Syndical n° 21-11-01 portant élection du Président du Syndicat Mixte pour la Création, l'Aménagement et l'Exploitation de l'Aérodrome de Montluçon-Guéret;

VU la délibération du Comité Syndical n° 22-10-02 du 25 octobre 2022 approuvant l'adoption du référentiel budgétaire et comptable M57 pour le budget principal du Syndicat Mixte pour la Création, l'Aménagement et l'Exploitation de l'Aérodrome de Montluçon-Guéret à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023, et autorisant Monsieur le Président du Syndicat Mixte à procéder à;

VU le Règlement Budgétaire et Financier (RBF) du Syndicat Mixte pour la Création, l'Aménagement et l'Exploitation de l'Aérodrome de Montluçon-Guéret adopté lors du Comité Syndical 25 octobre 2022 par délibération n° 22-10-02 ;

VU la délibération du Comité Syndical n°24-04-04 du 10 avril 2024 approuvant le Budget Primitif 2024 (budget principal) ;

VU la délibération du Comité Syndical n°24-11-01 du 27 novembre 2024, approuvant la Décision Modificative n° 1 du Budget 2024 du Syndicat Mixte et annulant et remplaçant la décision 2024-1 du 25 octobre 2024 ;

**DECIDE**

- d'effectuer un virement entre les 2 articles suivants :

Section d'investissement : Dépenses		
Chapitre 27 - Article 275 fonction 855 AERO	Dépôts et cautionnements versés	-300,00 €
Chapitre 27 - Article 165 fonction 855 AERO	Dépôts et cautionnements reçus	300,00 €
Total des virements : Dépenses d'investissement		0 €

Les recettes ont été impactées par une diminution du montant à percevoir au titre des loyers du logement de fonction : Mme DELMAS ayant résilié son bail au 31 octobre dernier.

De plus le syndicat Mixte doit reverser la caution encaissée pour la location du logement de fonction en 2013 sur le compte 165, soit 300,00 €.

Suite au vote de la DM1 2024 le 27 novembre dernier et à l'issue de ces mouvements de crédits, le budget 2024 Syndicat Mixte pour la Création, l'Aménagement et l'Exploitation de l'Aérodrome de Montluçon-Guéret s'établit comme suit :

Dépenses de fonctionnement :	de	BP 2024	DM1 2024 27-11-2024	Mouvements de crédits n°1 09-12-2024	Budget 2024 après DM n°1 au 27-11-2024 et virements crédits du 09-12-2024
Achat de fournitures		1 700,00 €	-1 341,55 €	-	358,45 €
Entretien et réparation des bâtiments - matériels - Contrat - prime d'assurance		12 900,00 €	14 275,00	-	27 175,00 €
Honoraires, déplacements, formation		5 600,00 €	355,00 €	-	5 955,00 €
Impôts et taxes		36 000,00 €	-2 145,04 €	-	33 854,96 €
Autres contributions obligatoires dont participation au budget CCI Allier) (annexe II)		78 542,00 €			78 542,00 €
Subvention de fonctionnement versée		160 000,00 €			160 000,00 €
Remboursement des intérêts des emprunts		1 070,81 €			1 070,81 €
Dotations aux amortissements		19 235,48 €			19 235,48 €
<b>TOTAL</b>		<b>315 048,29 €</b>	<b>11 143,41 €</b>	<b>0 €</b>	<b>326 191,70 €</b>

Dépenses d'investissement :	BP 2024	DM1 2024 27-11- 2024	Mouvements de crédits n°1	Budget 2024 après DM n°1 au 27-11-2024 et virements crédits du 09- 12-20241
Emprunts (remboursement capital)- Dépôts et cautionnements	6 214,50 €		300,00 €	6 514,50 €
Frais d'études et d'insertion	27 400,00 €			27 400,00 €
Subventions d'équipement versées : biens mobiliers, matériels, études	32 000,00 €			32 000,00 €
Concessions et droits similaires	500,00 €			500,00 €
Immobilisations corporelles : travaux sur bâtiments et acquisition de matériels	372 273,07€	-300,00 €		371 973,07€
Installation matériel et outillage technique (cf annexe 1 comptes 21 et 23	79 400,00 €			79 400,00 €
Régularisation situation foncière	500 €			500 €
Dépôts et cautionnements versés	0	300,00 €	-300,00 €	0,00 €
Opérations d'ordre budgétaire	10 000,00 €			10 000,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>528 287,57 €</b>		<b>€</b>	<b>528 287,57 €</b>

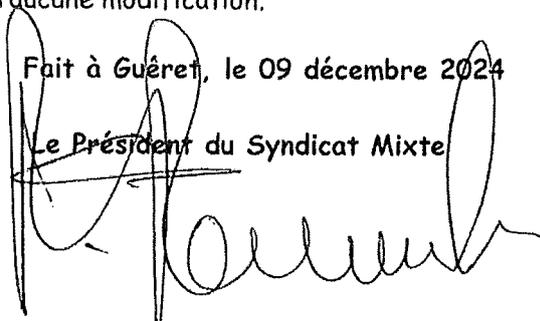
Recettes de fonctionnement :	BP 2024	DM1 2024 27-11-2024	Mouvements de crédits n°1	Budget 2024 après DM n°1 au 27-11-2024 et virements crédits du 09-12-2024
Résultat de fonctionnement reporté	41 318,65 €			41 318,65 €
Participations des membres	233 184,26 €			233 184,26 €

Recettes fonctionnement :	de	BP 2024	DM1 2024 27-11-2024	Mouvements de crédits n°1	Budget 2024 après DM n°1 au 27-11-2024 et virements crédits 09 -12- 2024
Revenus des immeubles		4 042,32 €	- 667,11 €		3 375,21 €
Redevances versées par les fermiers et concessionnaires		36 503,06 €			36 503,06 €
Mandats annulés			57 487,71 €		57 487,71 €
<b>TOTAL</b>		<b>315 048,29 €</b>	<b>56 820,60 €</b>	<b>0 €</b>	<b>371 868,89 €</b>

Les recettes d'investissement ne font l'objet d'aucune modification.

Fait à Guéret, le 09 décembre 2024

Le Président du Syndicat Mixte



Franck FOULON